



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Afghanistan

Question écrite n° 100796

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur l'engagement français en Afghanistan. Il désire savoir de quelle manière il envisage l'évolution de cet engagement à moyen terme.

### Texte de la réponse

Soucieuse de faire face à ses responsabilités internationales et de contribuer à la paix et à la stabilité du monde, la France restera engagée en Afghanistan aux côtés de ses alliés aussi longtemps que nécessaire. L'engagement opérationnel français dans ce pays répond aux quatre principes définis, à notre initiative, dès le sommet de l'OTAN de Bucarest en avril 2008 : détermination à rester engagés dans la durée ; transfert progressif des responsabilités de sécurité aux Afghans ; meilleure articulation de l'effort militaire avec les actions civiles de reconstruction ; recherche d'un engagement plus marqué des voisins de l'Afghanistan, notamment le Pakistan, en appui de notre effort. S'agissant de la stratégie de l'OTAN, les décisions du dernier sommet de l'OTAN de Lisbonne ont pleinement confirmé ces choix avec la décision de relancer en 2011 le transfert des responsabilités de sécurité aux Afghans dans les districts stabilisés, après la zone de Kaboul qui fut transférée en 2009 lors du commandement français. L'objectif de l'OTAN, approuvé par l'ONU, est en effet de permettre à la société et à l'État afghans d'acquiescer un niveau de stabilité suffisant pour pouvoir prendre en main leur sécurité et d'empêcher que l'Afghanistan ne redevienne un sanctuaire pour le terrorisme international ainsi qu'un foyer d'instabilité pour toute la région. La France développe dans sa zone de compétence (province de Kapisa - district de Surobi) un projet global de sécurisation, de stabilisation et de développement, afin que les Afghans puissent ensuite en assumer la responsabilité. L'appropriation progressive de leur destin par les Afghans, qui passe notamment par la formation d'une armée nationale et d'une police afghane crédibles, nécessite patience et persévérance. En même temps, la communauté internationale n'abandonnera pas l'Afghanistan. Ainsi, lors du sommet de Lisbonne, un accord de partenariat de long terme a été conclu entre l'OTAN et l'Afghanistan. La France est déterminée à poursuivre son engagement en Afghanistan pour permettre le succès de cette stratégie d'ensemble. Par son action, elle oeuvre non seulement pour assurer la paix et la stabilité internationales, mais aussi pour garantir la sécurité de tous nos concitoyens sur le territoire national et dans le monde. Pour autant, et comme la France le rappelle de manière constante, la solution à la crise que traverse ce pays ne peut être uniquement militaire. Sa solution politique est indispensable. Ce fut l'une des conclusions de la communauté internationale et des autorités afghanes lors de la conférence de Londres, en janvier 2010. Dans ce cadre, tous les efforts doivent être menés pour parvenir à une réconciliation nationale, notamment avec ceux qui en acceptent le principe, en refusant la violence, en déposant les armes et en inscrivant leur démarche dans le cadre de la Constitution afghane.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100796

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 22 février 2011, page 1645

**Réponse publiée le :** 26 avril 2011, page 4263